



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2025-594

PUBLIÉ LE 26 NOVEMBRE 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2025-11-13-00017 - Arrêté DOS-GRHH-2025-132 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de PONT-SAINT-MAXENCE (Oise) (3 pages)	Page 3
R32-2025-11-26-00004 - Arrêté DOS-GRHH-2025-137 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital maritime de ZUYDCOOTE (Nord) (3 pages)	Page 6
R32-2025-11-26-00003 - Arrêté DOS-GRHH-2025-140 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de ROUBAIX (Nord) (3 pages)	Page 9
R32-2025-11-26-00002 - Arrêté DOS-GRHH-2025-142 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de CAMBRAI (Nord) (3 pages)	Page 12

**ARRETE DOS-GRHH-2025-132**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER DE PONT-SAINTE-MAXENCE (OISE)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2020-174 du 13 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont-Sainte-Maxence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les appels à candidatures organisés par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 09 avril 2025 au 09 juin 2025, visant à renouveler l'ensemble des sièges du collège des personnalités qualifiées, pour un nouveau mandat de cinq ans ;

Vu les candidatures reçues ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A compter du 13 novembre 2025, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Pont-Sainte-Maxence est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

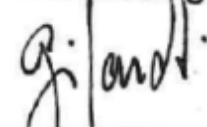
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Pont-Sainte-Maxence sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 13 novembre 2025

**Le Directeur général**



**Hugues GILARDI**

**COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative**

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Arnaud DUMONTIER, en qualité de maire de la commune siège de l'établissement ;
- Madame Monique MARTIN, en qualité de représentante de la communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte ;
- Madame Térésa DIAS, en qualité de représentante de la Présidente du conseil départemental de l'Oise ;

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le docteur Fouad BAB-HAMED, en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Véronique DUPONT, en qualité de représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Catherine MACHET, représentante du personnel désignée par les organisations syndicales ;

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Daniel HIBERTY (union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Oise) et Madame Marie-Paule DURIEZ-DIDRY (union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Oise), représentants des usagers désignés par le préfet de l'Oise.

**ARRETE DOS-GRHH-2025-137  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE L'HÔPITAL MARITIME DE ZUYDCOOTE (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;
- Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Gilardi Hugo) ;
- Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-102 du 15 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital maritime de Zuydcoote (Nord) ;
- Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 23 octobre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu les désignations par Monsieur le préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;
- Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel et notamment la désignation de Madame Christine WAGUET en qualité de représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au sein du conseil de surveillance de l'hôpital maritime de Zuydcoote ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'hôpital maritime de Zuydcoote est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur de l'hôpital maritime de Zuydcoote, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 26 novembre 2025

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



**COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Madame Florence VANHILLE, maire de la commune siège de l'établissement ;
- Madame Delphine CASTELLI et Madame Christine GILLOOTS, représentantes de la communauté urbaine de Dunkerque ;
- Madame Martine ARLABOSSE, représentante du président du conseil départemental du Nord, et Monsieur Paul CHRISTOPHE, représentant du conseil départemental du Nord ;

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le docteur Laurence ROUSSEAU et Madame le docteur Chantal HAXAIRE, représentantes de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Christine WAGUET, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Richard LORANG et Monsieur Gautier DELCAMBRE, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Sébastien DUCROCQ, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France, et une autre personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Hervé VANCAUWENBERGHE, personnalité qualifiée désignée par le préfet du Nord.
- Madame Jacqueline DOUTRELANT (fédération nationale des accidentés de la vie – Groupement du Nord) et Monsieur Bernard WERQUIN (union départementale des associations familiales du Nord), en qualité de représentants des usagers désignés par le préfet du Nord.

**ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-140  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-74 du 06 octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Roubaix (Nord) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 23 octobre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du procès-verbal de la commission médicale d'établissement du 20 novembre 2025 désignant Monsieur le docteur Mathieu WEMEAU et Monsieur le docteur Thibaud RENAUT-VANTROYS en qualité de représentants de cette commission au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Roubaix ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Roubaix est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Roubaix sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 26 novembre 2025

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



**COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

**1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales**

- Monsieur Guillaume DELBAR, Maire de Roubaix, commune siège de l'établissement, et Monsieur Jean-Philippe DANCOINE, représentant de la commune de Roubaix ;
- Madame Catherine OSSON et Monsieur Karim AMROUNI, représentants de la Métropole Européenne de Lille ;
- Madame Karima ZOUGGAGH, représentante du Président du conseil départemental du Nord.

**2°/ en qualité de représentant du personnel**

- Monsieur le docteur Mathieu WEMEAU et Monsieur le docteur Thibaud RENAUT-VANTROYS, représentants de la commission médicale d'établissement;
- Madame Caroline VANDENABEELE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Djamel BOUDJEMA et Madame Aurore BENAYYAD, représentants désignés par les organisations syndicales.

**3°/ en qualité de personnalité qualifiée**

- Madame Elisabeth BEAUGRAND et Madame Jacqueline ROUSSEL-DANGLETERRE, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Myriam CAU, personnalité qualifiée désignée par le préfet du Nord ;
- Madame Isabelle VANSPEYBROECK (fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie-FNAPSY) et Monsieur Jean-Pierre STROBBE (association les feux follets), représentants des usagers désignés par le préfet du Nord.

**ARRETE DOS-GRHH-2025-142  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU  
CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-185 du 08 décembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Cambrai (Nord) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 23 octobre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le courriel du centre hospitalier de Cambrai en date du 17 novembre 2025 informant du décès de Madame Dominique DUMONT, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Cambrai ;

Vu l'avis de la commission médicale d'établissement du 14 octobre 2025 désignant Monsieur le docteur Vincent DRUBAY et Monsieur le docteur Zacharie JOMAA en qualité de représentant de cette commission au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Cambrai;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Cambrai est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Cambrai, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 26 novembre 2025

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



## **ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2025-142)**

### **COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

**1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales**

- Madame Marie-Anne DELEVALLÉE, Maire de Cambrai, et Madame Virginie WIART, représentante de la commune de Cambrai ;
- Madame Sylviane MAUR et Madame Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, représentantes de la communauté d'agglomération de Cambrai ;
- Monsieur Nicolas SIEGLER, représentant du Président du conseil départemental du Nord.

**2°/ en qualité de représentant du personnel**

- Monsieur le docteur Vincent DRUBAY et Monsieur le docteur Zacharie JOMAA , représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Une représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques en attente de désignation ;
- Monsieur Michel SZYPURA et Monsieur Grégory PINATEL, représentants désignés par les organisations syndicales.

**3°/ en qualité de personnalité qualifiée**

- Monsieur le Docteur André MINART et Madame Colette GOSSELIN, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Liliane HARNEQUAUX-DURIEUX Liliane, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord ;
- Monsieur Jean-Louis DELHAYE (union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)) et Monsieur René FOYER (Union départementale des associations familiales (UDAF) du Nord), représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.